





vivre. Son cadavre fut remontré dans la maison et hier une enquête a été faite par M. le coronar Jones. Le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.

CINQ MINUTES D'ARRÊT POUR SE RESTORER.—Tous ceux qui ont voyagé en chemin de fer ont entendu souvent cette annonce, et ont certainement souffert de la trop grande hâte avec laquelle ils étaient obligés de manger, ce qui amène invariablement la dyspepsie. Il n'est pas inutile de savoir que le Sirop Péruvien a guéri les cas les plus désespérés de cette maladie, comme plus de mille témoignages sont là pour l'attester.

NOUVEAU ENFIN !—Un remède qui ne soulage pas seulement, mais qui de plus guérit, la consommation, cette épine du genre humain, ainsi que les rhumes, la toux, les bronchites, les maladies de poitrine, etc. Cette cure a lieu en faisant usage du Sirop Péruvien de Cécile Sauvages de Dr. Wistar, préparé par Seth W. Poole et fils, Boston.

M. O'Reilly a l'honneur d'annoncer à ses nombreux praticiens et au public en général qu'il prendra des photographes pour 75 cents la douzaine d'ici aux fêtes, au N<sup>o</sup> 474 rue Lagache, entre les rues St. Urbain et St. Charles-Borromeo.

LE SIROP CARMINATIF DE BIRKS est le meilleur Sirop adoucissant pour la dentition des enfants.

TELEGRAPHIE GENERALE. Londres, 7.

Dans la Chambre des Communes, on a annoncé l'élection de Lord Lansborough comme pair représentant de l'Irlande.

Dans la Chambre des Communes, M. Childers, premier lord de l'Amirauté, a dit que le capitaine Lambert, du vaisseau de guerre Dupuy, qui croise maintenant dans le Pacifique, a reçu ordre d'aller de la plus grande vigilance pour arrêter la déportation des instituteurs de la mer du Sud.

M. Munsell, sous-secrétaire des affaires étrangères, a informé la chambre que rien n'avait été fait sur les difficultés de la Rivière-Rouge depuis le 1<sup>er</sup> mars, lorsque le gouvernement a envoyé des instructions complètes aux autorités canadiennes.

La chambre a repris en considération le bill des terres en Irlande.

M. Symon, membre pour Limerick, a proposé un amendement que les députés aient droit à des dommages, équivalant à 10 années de loyer, mais qui n'excéderait pas 4000.

M. Gladstone s'est opposé à l'amendement. M. Cathorne Hardy a admis que les députés sont les plus respectables du bill écartés.

Sir Roundell Palmer s'est opposé à de nouveaux changements.

M. Grey a dit que le bill était un projet pour enlever aux propriétaires terriens les baux à long terme.

MM. Hunt et Cogan se sont prononcés en faveur d'un terme de sept années pour un bail.

L'amendement de M. Symon et plusieurs autres furent retirés par le vote de 100 à 111.

M. Gladstone, après avoir fait allusion aux concessions déjà faites avec répugnance, a dit que le refus de toute compensation aux locataires du terme expiré, le refus de la liberté de contracter, et la limitation des dommages à £50, les propositions par l'amendement de M. Fowler, étaient arbitraires et injustes. Il a demandé solennellement au comité d'accepter les concessions faites par le gouvernement—concessions assez extrêmes pour alimenter plusieurs de leurs partisans irlandais.

La chambre a voté sur l'amendement de M. Fowler, et le résultat a été le suivant.—Pour l'amendement 218; contre 250.—Majorité pour le gouvernement, 32.

Le comité a rapporté progrès, et la chambre s'est ajournée.

DEPECHE DE MINUIT. Londres, 8.

La correspondance parisienne des journaux de Londres prédit confidentiellement que le plébiscite aura lieu au commencement de mai.

M. Inman, un des propriétaires de la ligne Inman, publiée dans le Mitchell's Marine Register, a communiqué dans laquelle il dit que le City of Boston, a probablement frappé un des bancs de glace si nombreux au nord-est du cap Race et a coulé à fond à deux ou trois jours de route d'Halifax.

Paris, 8.

Une émeute sérieuse a éclaté parmi les ouvriers des forges de Fourchambault, près de Nevers. Les troupes ont été envoyées aux casernes.

La Française reproduit la dernière opinion du prince Napoléon, qui considère cette la dernière alternative de la révolution.

Paris, 8.

Le Duc de Montpensier a été examiné, hier, à propos du dernier duel, et a admis qu'il avait tué le Prince Henri. On pense que le duc subira un procès civil et non criminel.

La question de savoir si l'habileté du plébiscite au peuple avant qu'il soit voté par les chambres, n'est pas réglée.

La grève continue dans le Crozet.

Berlin, 8.

Le parlement de l'Allemagne du Nord s'est ajourné.

L'ambassade chinoise ira à Bruxelles pour négocier un traité avec le gouvernement belge.

Washington, 8.

Une dépêche au Herald dit que l'Angleterre désire apparemment le règlement des réclamations de l'Alabama, et que toute discussion diplomatique sur ce sujet, depuis que Grant est au pouvoir, a tendu à ce but.

Havane, 7.

On a reçu une dépêche officielle du capitaine général De Roda où Puerto Principe, annonçant une grande réaction en faveur des espagnols.

ARRIVÉS AUX HOTELS. HOTEL JACQUES-CARIER.

Dr Duchesneau, Terreboune; Dlle Arpin, St. Jean; M. Lapointe, Terreboune; Dame Drole, St. Jean; Mlle Arpin, St. Jean.

HOTEL RICHELIEU: H. Brisette, Roston Falls; A. Drole, Montréal; M. Groulx, St. Bruno; Dr Lafontaine et Trudeau, Montréal; H. Beaudry, Montréal; N. Beauséjour, Chambly.

NAISSANCES. A Ottawa, le 6 courant, la dame de M. Louis Octave Bédard, a mis au monde un fils.

DÉCÈS. A Ottawa, le 5 Avril à l'âge de 2 ans, Octave Henri, enfant de M. Louis Octave Bédard, Comte.

A Ste. Foye, M. François Jacques Adolphe Jacques à l'âge de 41.

A Bolivar, Tenn., le 28 mars dernier, Charles H. Dorion, snr., ci-devant du Canada, à l'âge de 69 ans.

RAPPORT QUOTIDIEN du Marché des Fonds de Montréal.

Table with columns: FONDS, Acheteurs, Vendeurs, Dernière Vente. Lists various financial instruments and their market activity.

CHANGEMENTS. Banque de Montréal, 100; Billets des Marchands, 100; Demande de banque sur New-York, 100.

Quelques prix sont-ils bien maintenus cette semaine, les autres transactions n'ont été limitées qu'à des opérations de banque.

Les ventes d'actions de la Banque de Montréal ont été très considérables.

On rapporte de fortes ventes de la corporation à 90, 95, 100.

C. & C. G. G. FIDELLES, Courtiers, 24, St. François-Xavier.

AVIS SPECIAUX. Affecté pendant 24 ans d'Asthme et de Bronchites.

Les remèdes avaient été impuissants, le Sirop Péruvien de Cécile Sauvages a été employé avec succès.

Remède ma s'agit entièrement. Je suis âgé de 65 ans; et il y a maintenant vingt-quatre ans que je suis affecté de cette maladie.

MME. ANNY KENNEDY.

LETRE DE LA MEME DAME. Painesville, O., 6 Jan. 1865.—Messieurs, il m'est impossible de vous exprimer ma gratitude.

MME. ANNY KENNEDY.

Général d'intérêts vives.—Ascot, 2 août 1866.—Messieurs J. F. Foss et Cie, Droguistes, Sherbrooke, Messieurs, Je désire certifier la grande efficacité de votre Sirop Péruvien.

MM. S. J. Foss et Cie, connaissent les détails de cette cure et peuvent en attester la certitude.

Enu de la Floride Murray et Lanmann.—Les dames qui sont dans l'habitude de se servir d'une poudre qui obstrue les pores, en empêche l'évaporation, ferait bien mieux de se servir d'une poudre qui ne s'obstrue pas.

Pourquoi en est-il ainsi.—Pourquoi la vente du remède du Dr. J. Briggs contre les hémorrhagies est-elle si grande? Parce que c'est un remède rare et qui soulage immédiatement toutes sortes d'hémorrhagies internes, externes, saignantes et cuisantes.

Union St. Joseph. ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE.

Il y aura une ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE de l'Union St. Joseph de Montréal, le 14 N. D. prochain, à l'ONZE heures et SEPT heures et DEMIE, pour affaires TRÈS IMPORTANTES.

SOUMISSIONS. DES SOUMISSIONS seront reçues par moi, le Soussigné, jusqu'à MERCREDI, le 13 courant, pour l'exécution et fondation—Cave et sous-sol d'une Résidence à 56 sur la Rue Sherbrooke.

Acte concernant la Faillite 1869. J. E. ALLARD, Sec.-Archiviste.

SOUMISSIONS. DES SOUMISSIONS seront reçues par moi, le Soussigné, jusqu'à MERCREDI, le 13 courant, pour l'exécution et fondation—Cave et sous-sol d'une Résidence à 56 sur la Rue Sherbrooke.

COMMERCÉ. MARCHÉ MONÉTAIRE. Montréal, 8 avril, 1870.

L'or ouvert à 112 et fermé à 112. Agent américain acheté à 88 et vendu à 89 en 4 1/2 de prime.

Billets de la Banque du Haut Canada, achetés à 40 et vendus à 50. Change sur Londres à 93.

OSCAR TURGEON, No. 5, Place d'Arms.

ANNONCES NOUVELLES.



CORPORATION DE MONTRÉAL.

Province de Québec, Cité de Montréal, 1870.

Le MAIRE, les ECHEVENS et CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'expropriation dans la rue Albert dans le quartier St. Antoine de cette Cité aux fins de prolonger la dite rue.

AVIS PUBLIC. C'est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent spécialement cotiser pour les fins de la dite amélioration; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte No. 10, chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT. Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal, le quatorzième jour de février dernier, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui devaient servir de bornes à l'expropriation pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite appropriation de la rue Albert dans cette Cité conformément aux actes de la Législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:

Tous les terrains ayant front sur le côté nord-ouest du Quartier Chabot depuis la rue Inspecteur jusqu'à la rue de la Cité et sur le côté Sud-Est du Quartier Chabot depuis la rue Inspecteur jusqu'à la rue de la Cité, et sur le côté Nord-Est de la rue St. Joseph, inclusivement, et sur le côté Nord-Est de l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'enclosure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur.

ANNONCES DIVERSES.

GRAINES! GRAINES!! Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un Assortiment complet et choisi de GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS importées d'Angleterre de France et des États-Unis, comprenant en partie les suivantes:—Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines.

Graines de Betteraves rouges et de Navets à racines. Graines de

HOTELS & RESTAURANTS

RESTAURANT DU PALAIS, NO. 9, RUE ST. JACQUES, (Près du Palais de Justice), MONTREAL.

St. Lawrence Drug Hall, COIN DES RUES ST. LAURENT ET STE. CATHERINE.

Présents de Noel et du jour de l'An, Parfums depuis 12c. jusqu'à \$5 la bouteille.

SEWING MACHINES, MOULINS A VENDRE.—Le PREMIER PRIX a été accordé à J. D. LAWLER.

Day, Terrault & DeBlois FONDEURS ET MANUFACTURIERS DE POBLES, & C.

Magasin et Logement à Louer, Un Magasin et Logement situé au No. 388 sur la RUE STE. CATHERINE.

LEWIS A. HART, M.A., B.C.L., NOTAIRE PUBLIC, 29, Rue St. Francois-Xavier, 29.

CHARBONS, Coke de Newcastle, Charbon à grille de première qualité.

MAGASIN DE THE ORIENTAL, 258, RUE ST. JOSEPH, 258, A quelques pas de l'Ed. de la Rue Guy.

THÉS odoriférants de la nouvelle récolte, JAPONAIS, GUN POWDER, IMPERIAL, HYSON.

HABITS, PANTALONS ET VESTES, BROADWAY, DEPT. PORTÉ A L'EUROPE et à l'AMÉRIQUE.

1870. MODES DU PRINTEMPS, 1870, On peut les voir maintenant à L'ATLIER DE TAILLEUR DE BROADWAY.

DENTISTES, LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Ils traitent les dents sans douleurs.

ANNONCES DIVERSES

GLACE! GLACE! GLACE!, Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses GLACIERES.

GEORGE LAFLEUR, MANUFACTURIER DE RIDAUX TRANSPARENTS POUR FENÊTRES, 227, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

Day, Terrault & DeBlois FONDEURS ET MANUFACTURIERS DE POBLES, & C., 111, RUE ANNE, (GRIFTINGTOWN),—111, MONTREAL.

Patrons, Coutures et Réparations, FAITES A ORDRE, 388, Rue St. Jean, MONTREAL.

A. BRODEUR, Tailleur, 92, Rue Notre-Dame, 30 AVRIL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DE LA CITE DE MONTREAL, DIRECTEURS: BENJAMIN COMTE, ECR.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVIS, Circulaire du Printemps, En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné.

AVOCATS & NOTAIRES

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE, AVOCATS, No. 57, RUE ST. GABRIEL, — No 57 30 nov. 1869

DORION, DORION & GEOFFRION, AVOCATS, No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43. 12 juin 1867

GUSTAVE A. DROLET, AVOCAT, No. 30, Rue St. Vincent, MONTREAL. 1er juin 1869

L. S. COTE, Avocat, L. L. B., No. 29, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 7 sept. 1869

DUHAMEL ET RAINVILLE, AVOCATS, 28, Rue St. Vincent, MONTREAL. 1er juin 1869

MEDECINES BREVETÉES, PERUVIAN SYRUP, MAKES THE WEAK STRONG

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

G. SCOTT & CIE., No. 637, Rue Craig, Manufacturiers de Patrons et Objets en Foutre de tous genres.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

ANNONCES DIVERSES

Maison à Louer ou à Vendre, A MILL-END près de l'Eglise, 11 appartements et dépendances.

AVIS, Je n'ai aucun rapport avec les affaires de FES, DE SALES PREVOST, non plus, et il lui est expressément défendu de s'immiscer dans mes affaires.

N. CODERRE, Marchand-Tailleur, No. 233, Rue St. Laurent, Dans le magasin de JOLICOEUR et LAMY.

Société permanente de construction du District de Montreal, DIVIDENDE No. 12.

G. SCOTT & CIE., No. 637, Rue Craig, Manufacturiers de Patrons et Objets en Foutre de tous genres.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

AVIS, AVIS par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré.

STEAMERS

La Compagnie de vapeurs Océaniques de Montréal, Ayant le contrat du Gouvernement du Canada pour le transport des MARCHANDISES AMÉRICAINES.

ARRANGEMENTS DE DÉTÈ, 1869, Les LIGNES de cette Compagnie se composent des vapeurs de fer de première classe, à double chemin, des chantiers de la Clyde, dont les noms suivent:

SCANDINAVIAN, 3000 Tonnes (en construction) PRUSSIAN, 2700 do Capt. Wylie MORAVIAN, 2500 do Capt. Aird. NORTH-AMERICAN, 2300 do Capt. Bellamy. GERMAN, 2200 do Capt. Graham. PERUVIAN, 2100 do Capt. Bellamy. HIBERNIAN, 2000 do Lt. Smith, R. N. R. NOVA-SCOTIAN, 1900 do Capt. R. S. Watts. DAMASCUS, 1800 do Capt. Trocks. ST. DAVID, 1700 do Capt. Archib. ST. GEORGE, 1600 do Capt. Grange. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1400 do Capt. H. Wylie. SWEDEN, 1300 do Capt. Meville.

LES VAPEURS de la LIGNE de la MALLE DE LIVERPOOL, (demi-voies de Liverpool) tous les JEUDDIS de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour décharger et recevoir à bord les Passagers et les MARCHANDISES allant en Irlande ou en Ecosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

NEW-BRITAIN, Mal 8 PRUSSIAN, Mal 15 MORAVIAN, Mal 22 HIBERNIAN, Mal 29 PERUVIAN, Mal 36

LES VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (demi-voies de Glasgow) tous les JEUDDIS, doivent être envoyés de Québec comme suit:

ST. DAVID, Mal 13 ST. ANDREW, Mal 20 DAMASCUS, Mal 27 ST. GEORGE, Mal 34

LES VAPEURS de la LIGNE de la MALLE DE LIVERPOOL, (demi-voies de Liverpool) tous les JEUDDIS de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour décharger et recevoir à bord les Passagers et les MARCHANDISES allant en Irlande ou en Ecosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

NEW-BRITAIN, Mal 8 PRUSSIAN, Mal 15 MORAVIAN, Mal 22 HIBERNIAN, Mal 29 PERUVIAN, Mal 36

LES VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (demi-voies de Glasgow) tous les JEUDDIS, doivent être envoyés de Québec comme suit:

ST. DAVID, Mal 13 ST. ANDREW, Mal 20 DAMASCUS, Mal 27 ST. GEORGE, Mal 34

LES VAPEURS de la LIGNE de la MALLE DE LIVERPOOL, (demi-voies de Liverpool) tous les JEUDDIS de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour décharger et recevoir à bord les Passagers et les MARCHANDISES allant en Irlande ou en Ecosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

NEW-BRITAIN, Mal 8 PRUSSIAN, Mal 15 MORAVIAN, Mal 22 HIBERNIAN, Mal 29 PERUVIAN, Mal 36

LES VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (demi-voies de Glasgow) tous les JEUDDIS, doivent être envoyés de Québec comme suit:

ST. DAVID, Mal 13 ST. ANDREW, Mal 20 DAMASCUS, Mal 27 ST. GEORGE, Mal 34

LES VAPEURS de la LIGNE de la MALLE DE LIVERPOOL, (demi-voies de Liverpool) tous les JEUDDIS de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour décharger et recevoir à bord les Passagers et les MARCHANDISES allant en Irlande ou en Ecosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

NEW-BRITAIN, Mal 8 PRUSSIAN, Mal 15 MORAVIAN, Mal 22 HIBERNIAN, Mal 29 PERUVIAN, Mal 36

LES VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (demi-voies de Glasgow) tous les JEUDDIS, doivent être envoyés de Québec comme suit:

ST. DAVID, Mal 13 ST. ANDREW, Mal 20 DAMASCUS, Mal 27 ST. GEORGE, Mal 34

LES VAPEURS de la LIGNE de la MALLE DE LIVERPOOL, (demi-voies de Liverpool) tous les JEUDDIS de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour décharger et recevoir à bord les Passagers et les MARCHANDISES allant en Irlande ou en Ecosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

NEW-BRITAIN, Mal 8 PRUSSIAN, Mal 15 MORAVIAN, Mal 22 HIBERNIAN, Mal 29 PERUVIAN, Mal 36

LES VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (demi-voies de Glasgow) tous les JEUDDIS, doivent être envoyés de Québec comme suit:

ST. DAVID, Mal 13 ST. ANDREW, Mal 20 DAMASCUS, Mal 27 ST. GEORGE, Mal 34

LES VAPEURS de la LIGNE de la MALLE DE LIVERPOOL, (demi-voies de Liverpool) tous les JEUDDIS de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour décharger et recevoir à bord les Passagers et les MARCHANDISES allant en Irlande ou en Ecosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

NEW-BRITAIN, Mal 8 PRUSSIAN, Mal 15 MORAVIAN, Mal 22 HIBERNIAN, Mal 29 PERUVIAN, Mal 36

LES VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (demi-voies de Glasgow) tous les JEUDDIS, doivent être envoyés de Québec comme suit:

ST. DAVID, Mal 13 ST. ANDREW, Mal 20 DAMASCUS, Mal 27 ST. GEORGE, Mal 34

LES VAPEURS de la LIGNE de la MALLE DE LIVERPOOL, (demi-voies de Liverpool) tous les JEUDDIS de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour décharger et recevoir à bord les Passagers et les MARCHANDISES allant en Irlande ou en Ecosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

NEW-BRITAIN, Mal 8 PRUSSIAN, Mal 15 MORAVIAN, Mal 22 HIBERNIAN, Mal 29 PERUVIAN, Mal 36

CHEMINS DE FER

GRAND TRONC, CHMIN DE FER LE GRAND TRONC DU CANADA, 1869—ARRANGEMENTS D'HIVER—1869.

Les Trains passent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST: Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Bradford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest A. 9.10 A.M. Express de nuit do do do do 8.30 P.M. Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires do do do do 7.00 P.M. Trains pour Lachine à 8.00 A.M., 9.30 A.M., 3.00 P.M. et 5.00 P.M.

POUR LE SUD ET L'EST, Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires 7.00 A.M. Express pour Boston 8.40 A.M. Express pour New-York et Boston via le Vermont Central 3.30 P.M. Express pour Island Pond et Gorham 3.30 P.M. Express pour New-York via Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, A. 3.30 P.M. Express de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montreal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement A. 10.10 P.M. Chars dorsoirs pour chaque coin de nuit. Bagage marqué (checked).

Le steamer Carotta laisse Portland tous les Samedis à 4 heures (après l'arrivée de train laissant Montreal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi. Il y a à bord un confort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le chemin de Fer du Grand Tronc, passent par les stations de Fer et JEUDDIS à 5 h. P. M., pour St. Jean, N. B., etc. On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'EST, Le 1er train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Est, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M.

LES TRAINS DE QUÉBEC À L'OUEST, Le 1er train de Québec à l'Ouest, part de Québec le 7 avril 1869 à 10 heures P.M. et arrive à St. John's, N. B., le 10 avril à 10 heures P.M. Le 2e train de Québec à l'Ouest, part de Québec